

# LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 23 JUIN 2017

## SOMMAIRE

- 1) **Aucun chèque en...**
- 2) **Ils refusent de partager**
- 3) **Cela commence bien**
- 4) **L'éternelle guerre des droites**
- 5) **On éloigne le juge judiciaire**
- 6) **Pédagogie auprès de Macron...**



Diez Gérard La Presse en Revue

**I) Delphine Batho : "On ne peut pas signer un chèque en blanc au gouvernement"**



Delphine Batho a été réélue députée des Deux-Sèvres avec 56,9% des voix face à un candidat En Marche (IBO/SIPA)





Baptiste Legrand

**L'ex-ministre de l'Ecologie vise la présidence du groupe socialiste de l'Assemblée. Quelle doit être l'attitude des députés PS ? Faut-il voter la confiance au gouvernement ? Interview.**

**R**éélue députée des Deux-Sèvres, Delphine Batho est candidate à la présidence du groupe socialiste de l'Assemblée, tout comme Olivier Faure, président sortant.

**Vous briguez la présidence du groupe des députés PS. Quelles sont vos motivations ?**

L'envie de me mettre au service du collectif. Le souhait que tout ne continue pas comme avant. La nécessité de porter une combativité constructive et des idées nouvelles qui puissent représenter un espoir.

C'est en partie à l'Assemblée nationale que nous pouvons construire le renouveau de la gauche. C'est pourquoi il me paraît important que le premier signe que l'on envoie aux Français soit celui du travail collectif, des idées nouvelles, d'un renouvellement et d'une féminisation.

**Qu'est-ce qui vous distingue d'Olivier Faure, le président sortant du groupe PS, lui aussi candidat ?**

Olivier Faure n'a absolument pas démerité. Comme nous tous, il a été réélu dans une situation de forte adversité, il faut saluer sa victoire. Son seul inconvénient, c'est d'être dans la continuité du précédent quinquennat.

**Le principal enjeu pour le PS est de trouver le bon positionnement à l'égard de l'exécutif. Voteriez-vous la confiance au gouvernement d'Edouard Philippe ?**

Le vote de la confiance n'est pas le principal sujet ! Nous sommes aujourd'hui dans un moment de crise politique pour le gouvernement, car le MoDem était une composante importante du score d'Emmanuel Macron au premier tour de la présidentielle. Il y a un remaniement aujourd'hui, et je veux savoir quelle sera l'orientation du discours de politique générale du Premier ministre.

Il faut sortir de la posture et se prononcer sur le fond. Par exemple, est-ce qu'Edouard Philippe va confirmer que l'un de ses premiers actes sera un acte de défiance vis-à-vis du Parlement en choisissant de recourir aux ordonnances pour la réforme du travail ?

**Le PS réussira-t-il à définir une position collective ?**

Au cours de la campagne électorale, chacun de nos collègues a pris une position devant les citoyens. Il faut la respecter. Ensuite, il y aura une position majoritaire au sein du groupe. Construire une cohérence et une force collective, cela passe dans un premier temps par le respect de chacun.

**Y compris les votes "pour" ? Vous ne partagez pas la position de votre collègue Luc Carvounas qui considère qu'on ne peut pas être membre du groupe socialiste et voter la confiance au gouvernement ?**

Je respecte cette position mais je ne la partage pas. On ne peut pas être dans l'exclusion, personne n'est en capacité d'imposer sa conviction aux autres.

La mission du président de groupe est d'animer le travail collectif, de donner une visibilité au groupe socialiste, une lisibilité texte par texte, loi par loi. Il n'y aura pas de réussite sans unité. La cohérence va se construire sur le fond, et nous allons la reconstruire en marchant, si j'ose dire !

**François Hollande vous a débarqué du ministère de l'Ecologie en 2013, vous dénonciez alors le "tournant de la rigueur". Vous vous êtes démarquée sur plusieurs textes, mais sans pour autant rejoindre les "frondeurs". Votre candidature peut-elle incarner un équilibre ?**

Vous savez, aujourd'hui, nous sommes dans une nouvelle page. Chacun a son parcours. Pour ma part, je fais partie de ceux qui ont contribué à faire bouger les lignes sur la sécurité, j'ai porté un discours sur l'écologie, sur la laïcité, sur le féminisme. J'ai voulu, tôt dans le quinquennat, ouvrir un débat sur l'exercice du pouvoir, mais il a été très vite refermé. Il faut tirer toutes les leçons, mais il n'y a pas d'un côté ceux qui auraient raison sur tout, et de l'autre ceux qui auraient tort sur tout.

**Vous, personnellement, que voterez-vous lorsqu'Edouard Philippe sollicitera la confiance de l'Assemblée ?**

Il y a un début d'indication avec les ordonnances sur le travail, la hausse de la CSG pour les retraités modestes, les choix en matière d'éducation nationale ou encore la volonté de ratifier le Ceta... On voit bien qu'on ne peut pas être dans une confiance aveugle, on ne peut pas signer un chèque en blanc.

J'attends beaucoup du discours de politique générale du Premier ministre. N'oublions pas qu'Emmanuel Macron a été élu au second tour de la présidentielle avec 66% des voix, il serait donc logique qu'Edouard Philippe reçoive les présidents de groupe et échange avec eux sur la situation du pays. Bien sûr, il y a une majorité, mais il faut un respect de ceux qui ont été partie prenante de la victoire d'Emmanuel Macron au deuxième tour. Le pays aspire à une nouvelle pratique du pouvoir.

Propos recueillis par Baptiste Legrand

*(Entretien réalisé avant l'annonce de la composition du nouveau gouvernement d'Edouard Philippe)*



Baptiste Legrand

nouvelobs.com



**II) Les communistes refusent de partager un groupe avec Mélenchon à l'Assemblée**

**Grâce au soutien de 4 députés ultra-marins, les 11 députés PCF pourront obtenir un groupe à part.**

Geoffroy Clavel Chef du service politique du HuffPost



Charles Plataiu / Reuters



La réconciliation n'a pas eu lieu. Le Parti communiste français, allié historique de Jean-Luc Mélenchon avec qui les relations se sont tendues depuis la dernière élection présidentielle, a annoncé ce mercredi son intention de former son propre groupe parlementaire, mettant fin aux espoirs de ceux qui espéraient un grand groupe de la gauche antilibérale à l'Assemblée nationale.

Avec seulement 11 députés, le PCF n'était pas en mesure de créer seul un groupe, synonyme d'une meilleure audience au Palais Bourbon. Mais grâce à l'apport de 4 députés divers gauche ultra-marins, le seuil de quinze élus requis par le règlement de l'Assemblée sera atteint, a précisé André Chassaigne. Sous la précédente législature, le député du Puy-de-Dôme présidait déjà un groupe "Gauche, démocrate et républicaine" composé de dix députés Front de Gauche et cinq élus d'Outre-mer.

### **Vieilles rancœurs et vraies convergences**

Certains communistes plaident pourtant pour un groupe unique à gauche de l'hémicycle. "Je souhaite qu'il y ait un seul groupe, c'est ce qui me paraît le plus respectueux des électeurs" qui "auraient du mal à comprendre qu'on aille chacun de notre côté", avait déclaré lundi la communiste Marie-George Buffet, très proche de Jean-Luc Mélenchon. Et de pointer les futures batailles à venir, notamment celle contre la réforme du code du travail.

Mais les rancœurs et les choix stratégiques divergents des derniers mois ont visiblement pesé dans les velléités d'indépendance des communistes. Entre Jean-Luc Mélenchon et André Chassaigne, qui ne s'entendent guère, la bataille pour la présidence d'un hypothétique groupe commun aurait été épique.

Avant les législatives, La France insoumise avait imposé à ses candidats la signature d'une charte par laquelle ils s'engageaient notamment au respect du programme, à leur rattachement financier au mouvement et à une discipline de vote au sein du groupe. Seule incartade à la règle, certains candidats comme François Ruffin ou Clémentine Autain n'avaient pas eu à la signer.

Tout en refusant de se positionner contre la France insoumise, le Parti communiste assure vouloir travailler sur les "convergences" qui l'unissent à la formation de Jean-Luc Mélenchon. Affichant "une volonté farouche" de travailler avec les Insoumis, André Chassaigne a plaidé que "deux groupes avec des espaces communs auront plus d'efficacité". Une rencontre avec les députés LFI est prévue jeudi pour "discuter des moyens de travailler ensemble", selon lui.

[huffingtonpost.fr](http://huffingtonpost.fr)

### **MAIS AUSSI**

## **1) L'édito du jour : Pourquoi Mélenchon agresse les mathématiques**



Jean-Luc Mélenchon Place du Général de Gaulle à Marseille, le 15 juin 2017. (CITIZENSIDE / Gerard Bottino / Citizenside)

## **Le leader des "insoumis" veut apprendre la vraie vie au "matheux" Cédric Villani. Que cache cette attaque contre la raison ?**

Jean-Luc Mélenchon a choisi sa tête de Turc : une tête bien pleine, une tête bien faite, une tête de "matheux". Le chef autoproclamé de La France insoumise n'a peur de rien, ni de personne. La médaille Fields de Cédric Villani, obtenue pour ses travaux sur la physique statistique et la géométrie riemannienne, n'impressionne pas le nouveau député de Marseille. Taratata ! Aux yeux de Mélenchon, ce professeur Tournesol de Villani ne connaît rien à la vie :

*"J'ai vu le matheux, là. Je vais lui expliquer ce qu'est un contrat de travail, il va tomber par terre, parce qu'il le sait pas. Il sait pas que la journée de 8 heures c'est 100 ans de lutte ! Le gars, il croit que ça a toujours été comme ça !"*

Passons sur le caractère insultant et stupide de cette saillie à laquelle Villani a répondu, avec humour : "Directeur de l'Institut Henri-Poincaré, j'en ai vu des contrats de travail... mais c'est toujours un plaisir de recevoir des cours particuliers !".

### **La suspicion des maths**

Le plus intéressant dans cette transgression, c'est évidemment la pulsion de Mélenchon : s'en prendre d'abord à un mathématicien de haut vol. Au nom de quoi ? Au nom du peuple, qui trime, lui. Pas comme ces beaux esprits qui se contentent de phosphorer dans les amphis ou les labos. Dans le monde selon Mélenchon, sous-tendu par une conception aussi simpliste que manichéenne de la lutte des classes, il y a les "vrais gens" et les autres, les nantis, les dominants, les parasites... Et quoi de plus suspect qu'un mathématicien ? Staline, en son temps, prétendait déjà rectifier la science...

Jean-Luc Mélenchon et ses adorateurs se plaisent à réduire les individus à leurs classes sociales ou à leurs catégories socio-professionnelles. Un savant devient un "matheux", les journalistes qui s'emparent de cette affaire révélatrice ne sont que des "journaloux"... On mesure par là la tolérance qui caractérise le maître-penser des "insoumis". Son obstination à éradiquer l'individu.

### **Le complexe de Mélenchon**

Maître à penser ou grand prêtre obscurantiste ? En réduisant une nouvelle fois le débat public à une lutte à mort entre le peuple et les élites, l'ancien secrétaire d'Etat à l'Enseignement professionnel de Lionel Jospin agresse un représentant hautement qualifié de la raison. En bon démagogue, il préfère la passion. En parfait populiste, il venge le peuple du réel. Et quoi de plus réel que les mathématiques ?

Au fond, la leçon faite à Villani exprime le complexe de Mélenchon. Sa peur de demeurer inférieur qui se mue en prétention supérieure. L'ancien journaliste qu'il a été rêve d'éclairer les masses laborieuses. Il aspire à tenir au bout de son bras "le fanal de la résistance". Mais doute fondamentalement de sa capacité à le faire. Aïe ! Il se cogne au réel. Et se venge en insultant l'intelligence.

Sylvain Courage

[tempsreel.nouvelobs.com](http://tempsreel.nouvelobs.com)

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)



Sylvain Courage



## 2) Départs de Bayrou et Sarnez: "un scandale politique", selon Wauquiez



Le vice-président des Républicains (LR) Laurent Wauquiez à Mions, près de Lyon, le 23 mai 2017  
© ROMAIN LAFABREGUE / AFP Auteur : Par AFP

Laurent Wauquiez (LR) a qualifié mercredi de "scandale politique" et de "crise gouvernementale majeure" les départs du gouvernement de quatre ministres dont François Bayrou, et a demandé à Emmanuel Macron de ne pas laisser des "personnages entachés" diriger des groupes à l'Assemblée.

"Un quart du gouvernement qui tombe", "c'est une crise gouvernementale majeure et un scandale politique", a jugé le vice-président de LR sur RMC et BFMTV.

"Quatre ministres. Imaginez deux secondes si on (Les Républicains, NDLR) avait été dans cette situation. Si François Hollande lui-même avait été dans cette situation moins d'un mois après (sa prise de fonction). C'est une crise majeure", a insisté le président d'Auvergne-Rhône-Alpes.

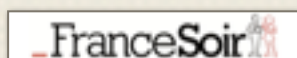
M. Wauquiez "n'arrive pas à comprendre: on nous dit qu'il y a trop de doutes pour qu'ils puissent rester au gouvernement. Par contre, ils vont basculer à l'Assemblée nationale, avec l'immunité parlementaire, sans aucun problème ? (...) Autrement dit on a le scandale qui va se déporter du gouvernement à l'Assemblée nationale".

Emmanuel Macron a demandé lundi à Richard Ferrand, qui fait l'objet d'une enquête sur une transaction immobilière impliquant son épouse, de quitter le gouvernement pour prendre la tête du groupe REM à l'Assemblée. Marielle de Sarnez va en faire de même pour diriger le groupe MoDem.

Une enquête est ouverte sur les conditions d'emploi des assistants parlementaires européens du MoDem

"Ne mettez pas deux personnages entachés par des affaires comme présidents de groupe à l'Assemblée nationale. Toute la politique française en subirait les conséquences", a lancé le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'adresse d'Emmanuel Macron.

Quatre ministres, dont les trois issus du MoDem (François Bayrou, Marielle de Sarnez, Sylvie Goulard) ont annoncé depuis lundi qu'ils ne participeraient pas au gouvernement d'Edouard Philippe dont la composition est attendue d'ici mercredi à 18h00.



## 3) Surprise, le code du travail n'est pas (du tout) le principal frein à l'embauche

Par Manuel Jardinaud

La note de conjoncture de l'Insee révèle, grâce à une enquête auprès de chefs d'entreprise, que les difficultés pour recruter sont très peu liées à la législation du travail. C'est-à-dire l'inverse de ce que le gouvernement affirme avec sa réforme du code du travail.

« Il y a un très lourd droit du travail en France. Il y a aussi un très grand nombre de chômeurs. On ne peut pas ne rien faire. Le président de la République a indiqué pendant sa campagne qu'il entendait moderniser le droit du travail. » Le 15 mai, sur TF1, le premier ministre Édouard Philippe rappelait cette évidence, à ses yeux : pour relancer l'emploi, il convient en urgence de modifier le code du travail. Depuis, le mouvement est bel et bien lancé. La séquence s'achèvera, après consultation des partenaires sociaux, en octobre, avec l'adoption par l'Assemblée nationale des ordonnances réformant ce code du travail si entravant pour l'activité des entreprises.

Malchance, à cette époque, Édouard Philippe n'avait pas lu la note de conjoncture de l'Insee avec, en particulier, le focus intitulé « Que nous disent les entreprises sur les barrières à l'embauche ? ». Et pour cause, le document a été rendu public le 20 juin par l'institut statistique. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire... Que dit cette note fort instructive ? D'abord, que les deux principaux freins à l'embauche sont l'incertitude économique pour 28 % des entreprises et la difficulté à trouver une main-d'œuvre compétente pour 27 % d'entre elles. Loin, loin devant la réglementation du marché de l'emploi, que seuls 18 % des employeurs considèrent comme une barrière pour recruter. Celle-ci est même moins importante aux yeux des entrepreneurs que le coût du travail (23 %), où le niveau potentiellement élevé des salaires n'est quasiment pas mentionné (7 %). Une pierre dans le jardin des partisans de la modération salariale.

Alors ? Alors, rien. Ou plutôt, si : le code du travail, ce sacré pavé rouge qui fait si peur à l'économie française, n'est pas la cause du chômage. L'Insee le démontre. Le réformer dans un sens plus libéral et le rendre plus « flexible » pour « libérer les énergies » ne permettra pas d'embaucher plus. Ce ne sont pas des politiques qui le disent, ce ne sont pas des syndicalistes qui le clament, ce sont les patrons qui le reconnaissent.

Dans le détail, la note de l'Insee est une mine d'information pour le gouvernement s'il veut renoncer à sa réforme. D'abord parce que c'est principalement le secteur du bâtiment qui rencontre des difficultés pour recruter, à 73 % contre 52 % pour l'industrie et 43 % pour les services. Regarder de plus près la pénibilité, les conditions de travail et le niveau des salaires dans les entreprises de la construction serait certainement une riche idée pour inverser la tendance. Peut-être la ministre du travail peut-elle même se plonger dans l'enquête Sumer sur les risques professionnels (la dernière date de 2014), qui indique que plus de 70 % des ouvriers du secteur sont exposés à une contrainte physique. Mais cela n'a certainement rien à voir avec la difficulté des patrons à trouver de la main-d'œuvre motivée...

L'Insee met au jour une autre donnée essentielle. Elle indique que « les barrières à l'embauche liées à la législation encadrant le marché du travail semblent jouer des rôles importants comparables, les risques juridiques liés à un licenciement (14 %) étant légèrement plus souvent cités que leur coût (10 %) ». Pour bien comprendre : seulement 10 % des entreprises considèrent le coût du licenciement comme un frein pour recruter convenablement. Impossible de s'empêcher alors de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité d'un barème obligatoire imposé aux juges prud'homains concernant les dommages et intérêts en cas de licenciement abusif puisque, finalement, cela n'a rien à voir avec l'emploi.

Une phrase du document de l'Insee est particulièrement savoureuse dans le contexte actuel où, du patron du Medef au président de la République en passant par certains chroniqueurs économiques, le code du travail est devenu la cause de tous les maux : « Les entreprises qui ont du mal à recruter de la main-d'œuvre compétente ne citent pas particulièrement des barrières de coût ou de réglementation [...]. » À ce stade de limpidité, l'explication de texte ne se révèle plus nécessaire. Encore faut-il que cette affirmation atteigne les perrons de l'Élysée et de Matignon...

mediapart.fr

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)



### III) La première séance de l'Assemblée sera présidée par un député... soupçonné de corruption



Par Étienne Girard

Richard Ferrand et Marielle de Sarnez ne sont pas les seuls députés concernés par une enquête. Il y a aussi Bernard Brochand, qui présidera mardi 27 juin la première séance de l'Assemblée nationale en tant que doyen d'âge...

Tout un symbole. Après l'exfiltration de Richard Ferrand et de Marielle de Sarnez du gouvernement vers l'Assemblée où ils pourraient prendre, malgré les enquêtes préliminaires les concernant, respectivement la tête des groupes parlementaires LREM et MoDem, un troisième député visé par une enquête sera à l'honneur ces prochains jours. Il s'agit de Bernard Brochand, 79 ans, député Les Républicains (LR) des Alpes-Maritimes. Lui est cité dans une affaire de corruption. Le mardi 27 juin, ce cacique du Parlement aura néanmoins le privilège de présider la première séance de la nouvelle législature, en tant que doyen d'âge du nouvel hémicycle. Comme le veut la tradition (et le règlement de l'Assemblée nationale), il pourra donc tenir un discours d'une trentaine de minutes et superviser l'élection du nouveau président de l'Assemblée.

Durant son allocution, Bernard Brochand ne sera peut-être pas en mesure d'éclairer les nombreux nouveaux sur le travail parlementaire : selon le décompte de l'association Regards citoyens, il se classe en effet avant-dernier des députés de la législature sortante en termes de présence à l'Assemblée, et même dernier en interventions dans l'Hémicycle ! En revanche, il pourra vanter auprès de ses nouveaux collègues les bienfaits de l'immunité parlementaire. Il y a trois ans, les juges ont demandé à lever la sienne pour interroger sous le régime de la garde à vue le député dans une affaire de corruption. Ce dossier concerne les conditions d'obtention en 2013 d'une convention de travaux par une boîte de nuit de Cannes, à une époque où il était maire de la ville. Les magistrats ont notamment mis la main, a rapporté le JDD, sur des emails datant de 2011 montrant que les tenanciers auraient eu accès aux conditions d'un appel d'offres municipal... dix-huit mois avant qu'il ne soit lancé. Mais le 16 avril 2014, le bureau de l'Assemblée refuse la levée d'immunité de l'élu. A ce jour, il n'a donc pas été mis en examen ni même entendu dans cette affaire.

En 2013, Bernard Brochand a également été épinglé par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique pour avoir possiblement dissimulé d'importants avoirs en Suisse. Il s'était défendu de toute fraude en expliquant avoir disposé dans le passé d'"un compte à l'étranger, déclaré en France, avec des impôts payés en France ».

#### Les cas Ferrand, Sarnez et Solère

Aussi anecdotique soit-elle, la présence de Bernard Brochand au perchoir mardi résonne avec l'arrivée en force de députés inquiétés par la justice aux postes-clés de l'Assemblée. Les trois personnalités pressenties pour diriger les groupes parlementaires de la majorité sont en effet toutes dans le collimateur de la justice. Richard Ferrand, probable futur président du groupe LREM, est sous le coup d'une enquête préliminaire au sujet de petites combines à la tête des Mutuelles de Bretagne en 2010. Quant à Marielle de Sarnez, elle est visée par une enquête préliminaire dans l'affaire des emplois fictifs présumés du MoDem, mais est pressentie pour prendre la tête du groupe centriste à l'Assemblée.

La figure de proue du nouveau groupe UDI-"Les Républicains constructifs", Thierry Solère, est aussi concernée. Candidat à la présidence de la formation

parlementaire alliée à la majorité d'Emmanuel Macron, le député des Hauts-de-Seine est lui aussi visé par une enquête du parquet de Nanterre, pour fraude fiscale. En février dernier, le Canard enchaîné a révélé que le parlementaire est soupçonné d'avoir omis de déclarer une partie de ses impôts entre 2010 et 2013. Thierry Solère s'est dit "parfaitement à jour" dans le règlement de ses impôts et a annoncé son intention de porter plainte contre l'hebdomadaire.

Si ces parlementaires restent bien sûr présumés innocents, la coïncidence de leurs situations est troublante. Et c'est un comble pour l'Assemblée de l'exemplarité promise par Emmanuel Macron au cours de sa campagne présidentielle.



Étienne Girard @girard\_etienne  
Journaliste politique

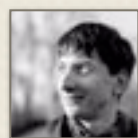


### IV) Les Républicains : la guerre des droites débute à l'Assemblée

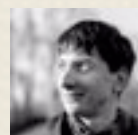
**Les constructifs, un groupe d'élus Les Républicains alliés aux centristes de l'UDI, ont constitué mercredi un groupe parlementaire dissident à l'Assemblée et pro-Macron. Au grand dam des autres députés LR "canal historique".**



Avant le bureau politique du parti mercredi en début de soirée, Les Républicains (LR) ont acté leur rupture à l'Assemblée nationale, devant les caméras. D'un côté, 94 députés ont réélu leur président de groupe, l'indéboulonnable Christian Jacob aux commandes du groupe UMP puis LR depuis 2010. Face à eux, une quinzaine de dissidents, les "constructifs" qui se sont associés aux 18 députés UDI, ont décidé de faire sécession et de créer leur propre groupe parlementaire : "Les Républicains constructifs UDI et indépendants", qui aura pour acronyme LRCUDI. Ce qui fait dire à un huissier du Palais Bourbon en train de réviser - trombinoscope à la main - ses nouveaux députés : "Ce quinquennat s'annonce bien compliqué."



Gaël Vaillant Compte certifié @GaelVaillant 21 juin  
D'ici mardi, les constructifs assurent pouvoir rallier des élus de centre gauche, des non inscrits et d'autres LR "qui s'interrogent" #JDD



Gaël Vaillant Compte certifié @GaelVaillant 21 juin  
D'ici mardi, les constructifs assurent pouvoir rallier des élus de centre gauche, des non inscrits et d'autres LR "qui s'interrogent" #JDD





## "Une force positive"

Au côté de figures de l'UDI (Jean- Christophe Lagarde, Yves Jérôme, Philippe Vigier), Thierry Solère, l'ancien homme clé des Républicains qui a organisé la primaire de droite puis été le porte-parole de François Fillon, explique dans une salle de presse blindée de caméras le leitmotiv des constructifs : "Nous voulons faire avancer le pays en votant des réformes que nous avons toujours voulues, mais nous souhaitons aussi obtenir des inflexions, voire nous opposer quand ce sera nécessaire." "L'idée est de construire une force positive, aller au-delà des clivages sans renier notre ADN de droite modérée, nos positions différentes par rapport à En marche comme celles sur la fiscalité", résume Pierre-Yves Bournazel, le député LR de Paris qui a battu l'ancienne ministre du Travail Myriam El Khomri. "Notre message est finalement simple : les électeurs ont exprimé un besoin de débat constructif, d'écoute face à des problèmes qui n'ont rien à voir avec les partis", renchérit Laure de la Raudière.

La guerre des droites aura donc bien lieu, même si Christian Jacob s'en défend. "En 2012-2013, on a bien eu un groupe R-UMP créé par les fillonistes contre les copéistes. Et finalement, on s'est tous rassemblé", rappelle-t-il avant de minimiser la crise : "Il n'y a pas de guerre. Certains anciens collègues veulent être les supplétifs d'En marche [...] Mais la maison reste ouverte. Les Républicains, c'est leur famille. Ils reviendront quand ils auront de revenir."

## Damien Abad, ancien proche de Bruno Le Maire, ne rejoindra pas les constructifs

Dans le même état d'esprit, Christian Jacob promet qu'il n'y aura pas de sanction prise contre les dissidents. "Ce serait en faire des boucs émissaires. Or tout le monde a sa place dans notre famille politique", explique Damien Abad, le député de l'Ain qui a affronté Christian Jacob pour prendre la présidence du groupe LR mercredi. Il a été battu lors d'une élection interne, obtenant 32 voix contre 62 pour le vainqueur.

Mardi, Damien Abad était annoncé parmi les constructifs. "Je crois à la rénovation de l'intérieur, plutôt qu'en des aventures solitaires." Pourtant proche de Bruno Le Maire, il ne nie pas avoir été approché. Thierry Solère, leader des constructifs, a longtemps cru pouvoir le compter parmi le groupe de dissidents. "C'est encore un peu instable cette situation", glisse l'élu du Pas-de-Calais Daniel Fasquelle, fidèle au canal historique et qui défend un assouplissement de la ligne interne du parti pour "éviter de nouveaux transferts vers les constructifs ».

## "Philippe fait payer aux Républicains la défaite de Juppé à la primaire"

Les dissidents, eux, croient en leur nouvelle force. "Nous pouvons même devenir la troisième force politique de l'Assemblée [derrière En marche et Les Républicains mais devant le MoDem donc]", assure Jean-Christophe Lagarde, le président de l'UDI. Réuni mardi soir en bureau exécutif, les cadres de la formation centriste n'ont pas hésité à s'allier avec les constructifs. "Autant peser à plusieurs dans un même groupe, puisque nous sommes totalement d'accord sur le fond", résume l'un d'entre eux. Un seul, Philippe Vigier qui a bataillé dur contre un candidat En marche pendant la campagne des législatives, plaide pour un nouveau pacte avec LR, mais il s'est finalement rallié à la position majoritaire.

Mais les constructifs ne se sont pas fait par la simple bénédiction de l'UDI. Depuis Matignon ou Bercy, Edouard Philippe, Bruno Le Maire et Gérald Darmanin ont eu un rôle moteur. "Ils n'ont cessé d'appeler tout le monde depuis dimanche soir. Et ils vont continuer jusqu'à mardi prochain et la constitution officielle du groupe LRCUDI", reconnaît l'un des constructifs. "Philippe fait payer aux Républicains la défaite de Juppé à la primaire, regrette un député canal historique. Tant que le groupe LR ne sera pas scindé en deux, il continuera à faire pression. On se croirait dans House of cards!"

Par Gaël Vaillant

lejdd.fr



[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)



**4) Macron veut payer les parlementaires "comme des cadres supérieurs"**

Par L'EXPRESS.fr avec AFP



Le candidat d'En Marche! propose de revoir la rémunération des députés et des sénateurs alors qu'ils gagnent déjà près de 5500 euros net par mois, bien plus qu'un cadre supérieur, en moyenne.

Augmenter la rémunération des parlementaires pour éviter les scandales. Emmanuel Macron a, en pleine tempête sur la transparence de la vie publique, indiqué mardi vouloir payer les parlementaires "comme des cadres supérieurs" afin qu'ils n'aient pas d'activités parallèles et éviter ainsi de possibles conflits d'intérêts.

"Toucher des dizaines ou centaines de milliers d'euros dans des activités de conseil parallèlement à des activités de parlementaires, c'est un problème", a déclaré mardi soir le candidat du mouvement En Marche! sur Explicite, média en ligne créé par des anciens d'ITTELE. Attirer des personnes du privé

"Je suis contre les conflits d'intérêts. Une activité de conseil, c'est une activité à temps plein. Quand on est un élu de la République et qu'on est en charge de défendre l'intérêt général, on ne peut pas dépendre d'intérêts privés", a-t-il ajouté, visant sans le nommer François Fillon, qui a, selon le Canard Enchaîné, touché plusieurs centaines de milliers d'euros via sa société de conseil 2F alors qu'il était député.

Souhaitant ainsi interdire les activités de conseil aux parlementaires, Emmanuel Macron a précisé que les élus ne pourront également "plus être avocat", car actuellement "ils vivent beaucoup plus des rémunérations qu'ils touchent hors de leur mandat". "Et du coup, je suis pour payer les parlementaires comme des cadres supérieurs", car "on n'attire personne du privé qui prend le risque d'arrêter son travail avec 2000 ou 3000 euros par mois." Un salaire actuel de 5500 euros nets

Pour rappel toutefois, un cadre supérieur gagne en moyenne 4000 euros net par mois... Bien en deça de la rémunération d'un parlementaire. Actuellement un député touche des indemnités d'environ 5500 euros nets. Il perçoit une indemnité de base mensuelle brute de 5581,05 euros, selon le site de l'Assemblée. S'y ajoutent une indemnité de résidence (167,43 euros) et une indemnité de fonction (1437,12). Soit 7185,60 euros bruts mensuels. Il y a également la très controversée indemnité représentative de frais de mandat (IRFM), qui s'élève à 5770 euros, qui leur permet de régler leurs frais professionnels.

Indiquant par ailleurs que l'on ne "peut jamais s'assurer de l'absolue honnêteté des gens", Emmanuel Macron a affirmé que, dans le cadre des élections législatives, pour lesquelles il prévoit d'investir un candidat dans chacune des 577 circonscriptions, il invalidera tous ceux qui présenteront "un casier judiciaire avec des condamnations pénales ou des peines d'inéligibilité".



**La sénatrice MoDem Jacqueline Gourault a été nommée ministre auprès du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb dans le gouvernement Philippe II. En 2013, elle avait fait part de ses réserves sur le mariage homosexuel.**

Il y a donc de nouveaux centristes dans le gouvernement Philippe II. Après les départs de François Bayrou, Marielle de Sarnez et Sylvie Goulard sous la pression de l'enquête sur les assistants parlementaires, deux membres du MoDem ont rallié le gouvernement. Il s'agit de Jacqueline Gourault (vice-présidente du MoDem) et de Geneviève Darrieussecq. La première, âgée de 66 ans, est sénatrice du Loir-et-Cher et a été nommée secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. La seconde, 61 ans, récemment élue députée des Landes, a été nommée secrétaire d'Etat auprès de la nouvelle ministre des Armées Florence Parly.

**"Le mariage devrait être préservé en ce qu'il a de symbolique"**

Le CV de Jacqueline Gourault comporte cependant une ligne apparemment passée inaperçue auprès d'Emmanuel Macron. En 2013, pendant le débat sur la loi ouvrant le droit au mariage pour tous, elle avait fait part de ses réserves sur le mariage homosexuel lors d'une interview à Radio Plus FM (radio du Loir-et-Cher) : "Le mariage est un héritage de notre histoire qui, je crois, devrait être préservé en ce qu'il a de symbolique", déclarait-elle (propos repris sur une note de blog publiée le 29 mars). Dans cette courte argumentation, elle défendait que "pour des raisons culturelles et de tradition, [...] il aurait été préférable de faire évoluer le Pacs (Pacte civil de solidarité) vers une nouvelle forme d'union civile que notre société moderne qui revendique, à juste titre, une évolution des situations familiales aujourd'hui très diverses, se serait appropriée".

**"La sénatrice votera contre ce texte pour des raisons personnelles d'éducation et de culture"**

Un mois avant l'examen par le Sénat du projet de loi, un nouveau billet de blog informe encore de sa position sur le sujet, et de son intention de voter contre :

*"La sénatrice votera contre ce texte pour des raisons personnelles d'éducation et de culture. Pour mettre fin aux inégalités juridiques des couples homosexuels, une solution plus apaisante aurait dû être trouvée que celle du mariage, qui correspond à une tradition entre deux personnes de sexe opposé. Dans ce débat 'tout le monde est respectable' et elle regrette 'tous les excès'."*

De fait, le site "Sénateurpourtous.com", qui recensait les intentions respectives des sénateurs sur le sujet, rapporte qu'elle avait l'intention de voter contre.



Claire Underwood @ParisPasRose  
La fiche de Jacqueline Gourault "Ministre après du ministre de l'Intérieur" (WTF) sur <http://www.senateurpourtous.com/> (sénateurs anti-loi Taubira)

Le vote du Sénat s'est finalement fait à main levée, il n'y a pas eu de vote public. Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2013, jour du vote, indique cependant les intentions de vote de chacun. Mais son nom n'apparaît pas, ce qui suggère qu'elle n'était pas présente. Pour rappel, 30 des 32 sénateurs



Jacqueline GOURAULT

Sénateur du Loir-et-Cher



Le vote dépend d'elle, sa réélection dépend de vos élus locaux

Soyons un maximum à suivre son vote

Inscrivez-vous pour recevoir un récapitulatif de son vote, ainsi qu'un rappel au moment des élections. Plus il y aura d'inscrits, plus elle sera sous pression. Le rappel vous permettra d'appeler vos élus locaux à la soutenir ou à la sanctionner au moment de sa réélection.

Entrez votre email ici

S'inscrire

Mobilisons les grands électeurs

Elus par les grands électeurs, les sénateurs sont particulièrement sensibles à leurs avis. Incitez donc vos élus locaux à leur faire part de leur opposition au "mariage pour tous". Proposez-leur également de signer l'appel des Maires pour l'Enfance.

Ecrivez à votre maire

Pour les maires et adjoints :

Interpellez vos sénateurs

Signez l'appel des Maires pour l'Enfance

membres du groupe UDI-UC dont elle fait partie avaient l'intention de voter contre.

*La sénatrice votera contre ce texte pour des raisons personnelles d'éducation et de culture. Pour mettre fin aux inégalités juridiques des couples homosexuels, une solution plus apaisante aurait dû être trouvée que celle du mariage, qui correspond à une tradition entre deux personnes de sexe opposé. Dans ce débat "tout le monde est respectable" et elle regrette "tous les excès".*



AmicaleJeunesRefuge @AmicaleRefuge

La nouvelle Ministre @j\_gourault auprès du ministre de l'Intérieur @gerardcollomb à voter contre le mariage pour tous#remaniement  
1 de plus

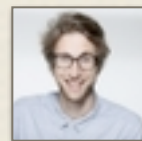
Bref, alors qu'Emmanuel Macron souhaite que "chacun puisse aimer librement" (comme il l'a affirmé sur Twitter le 17 mai 2017), les positions de cette nouvelle ministre semblent contradictoires. Un peu comme les tweets anti-mariage gay de Gérald Darmanin, reconduit à son poste de ministre des Finances. Pourtant, Emmanuel Macron ne semble pas excessivement gêné par ces positions. En effet, parmi les nouveaux arrivants au gouvernement, Jean-Baptiste Lemoyne (nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères), venu de la droite, s'est prononcé pour "largement réécrire" la loi Taubira, et pour aller vers un "Pacs amélioré".



par Mathieu Dejean

lesinrocks.com

**Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb entend concilier sécurité et protection des libertés individuelles dans la future loi antiterroriste. Toutefois, le texte qui transpose certaines mesures de l'état d'urgence dans le droit commun, n'introduit, qu'à la marge, le contrôle du juge judiciaire.**



Par Simon Barbarit

Concilier « sécurité optimale » et libertés publiques, tel est l'objectif mis en avant par le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, interviewé dans le Figaro, quelques heures avant la présentation de son texte en Conseil des ministres.

En effet, le 8 juin dernier, lorsque le journal Le Monde publie l'avant-projet de loi « renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure », une véritable levée de boucliers des associations de défense des libertés et des magistrats s'en suit. Le texte est alors considéré comme faisant rentrer, presque dans sa totalité, le régime d'exception de l'état d'urgence dans notre droit commun.

Assignation à résidence, fermeture des lieux de cultes, création de zones de sécurité, perquisitions administratives... Autant de mesures qui, sous l'état d'urgence, relèvent des prérogatives du ministère de l'Intérieur, et qui rentreraient désormais dans le droit commun. Problème. Qui pour contrôler ces opérations ? Le juge martèle le Premier ministre, Édouard Philippe, le 9 juin, soit le lendemain de la publication de l'avant-projet de loi. Mais il oublie néanmoins d'en préciser lequel. On comprend alors, que, comme sous l'état d'urgence, il s'agit du contrôle a posteriori du juge administratif. Or, comme le relève le Syndicat des avocats de France dans un communiqué, le même jour : « L'expérience démontre que le juge administratif n'assume pas pleinement son rôle de contrôle de ces mesures en acceptant, sans débat contradictoire digne de ce nom, de valider des mesures prises dans des dossiers lacunaires, construits à charge par les seuls services de renseignement et sans utiliser ses pleins pouvoirs d'instruction ».

### Le délicat équilibre entre sécurité et liberté individuelle

Depuis, l'exécutif assure avoir pris la mesure de ces inquiétudes. Invité de TF1, mercredi soir, le Premier ministre a indiqué que « le texte (...) essaie de garantir l'équilibre entre des instruments qui doivent préserver la sécurité des Français contre le terrorisme, et exclusivement contre le terrorisme, et sous le contrôle du juge, le juge administratif (...) et le juge judiciaire parfois, et le respect des libertés ».

Dans le Figaro, Gérard Collomb évoque « quatre mesures phares » de son projet de loi. Le contrôle du juge judiciaire ne fait son apparition que dans une seule : les perquisitions administratives, « qui seront systématiquement soumises à l'autorisation préalable d'un juge judiciaire : le juge des libertés et de la détention de Paris » précise le ministre de l'Intérieur. Il ajoute que ce même juge contrôlera « l'autorisation d'exploitation des documents saisis ».

### Perquisitions : « l'alibi » du juge judiciaire

Pour Laurence Blisson, secrétaire générale du Syndicat de la magistrature, le juge judiciaire fera figure ici « d'alibi ». « Il n'aura pas les moyens de faire un véritable contrôle car il sera soumis aux seules informations que lui fourniront les services de renseignement et la préfecture. Le fait que cette perquisition ne soit pas liée à une infraction pénale pose des questions sur la base légale du texte » estime-t-elle. Dans une tribune publiée dans le journal Le Monde, ce jeudi, un collectif d'avocats déplore carrément « une atteinte à l'État de droit ». « Nul besoin de grands discours pour comprendre qu'au quotidien l'impératif de sécurité est dévoyé et que nos libertés sont sacrifiées sur l'autel de ce dévoiement » déplorent-ils avant de rappeler quelques chiffres. « Depuis le 22 juillet 2016 – selon les chiffres de suivi du Parlement – 590 perquisitions ont été ordonnées, 65 ont eu des suites judiciaires dont 25 pour des infractions à caractère terroriste ».

### « Assignations individuelles » au lieu d'assignation à résidence

En ce qui concerne, les trois autres « mesures phares » dont la finalité est de sortir du régime d'état d'urgence tout en protégeant les libertés individuelles, il s'agit de l'instauration, par les préfets, de zone de protection dans des lieux soumis à des risques d'actes de terrorisme. La préfecture pourra aussi décider de fermer des lieux de cultes si « les propos qui y sont tenus incitent à la commission d'actes de terrorisme ». Enfin, les assignations à résidence qu'il



## V) Projet de loi antiterroriste : vers un contrôle a minima du juge judiciaire ?



faut désormais appeler « assignations individuelles », c'est-à-dire « l'obligation de ne pas se déplacer à l'extérieur d'un périmètre géographique permettant le maintien d'une vie familiale et professionnelle », seront prises par le ministre de l'Intérieur après en avoir informé le parquet. Les assignations seront limitées à trois mois, renouvelables si l'autorité administrative est en mesure d'apporter de nouveaux éléments. Ces trois mesures feront donc simplement l'objet de contrôle a posteriori du juge administratif.

Le projet de loi prévoit également la transposition dans la loi française de la directive européenne sur le dispositif Passenger Name record, (informations sur tous les passagers aériens).

Il précise également le cadre juridique pour procéder à des écoutes hertziennes que le Conseil Constitutionnel avait censuré en octobre 2016.

Enfin, la future loi entend élargir les périmètres dans lesquels les forces de l'ordre peuvent procéder aux contrôles aux frontières et aux gares ouvertes au trafic international comme allonger de 6 à 12 heures la période durant laquelle ils peuvent les réaliser.



**Code du travail: ce que  
l'on sait de la réforme  
21 juin 2017**

**Par La rédaction de  
Mediapart**

*Retour sur nos enquêtes, avec  
Manuel Jardinaud et Martine  
Orange : CDI, CDD, contrat  
de travail, indemnités aux  
prud'hommes, référendum  
d'entreprise, ordonnances...*

[https://youtu.be/3xje1Nh8\\_Qs](https://youtu.be/3xje1Nh8_Qs)

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)

## **VI) Climat : les ONG expliquent à Macron comment "passer du discours à la pratique"**

**En attendant la feuille de route gouvernementale qui devrait être présentée début juillet, les associations présentent leurs propositions. Des précisions sur l'évolution du parc nucléaire et la création de la taxe sur les transactions financières sont jugées indispensables.**



Dans le secteur énergétique, les ONG militent notamment pour la fin des permis d'exploitations des hydrocarbures sur tout le territoire français. (Crédits : David Gray)

Début juin, le président leur a promis une feuille de route gouvernementale qui devrait être présentée le mois prochain. Les ONG engagées dans la lutte contre le changement climatique saisissent la balle au bond et présentent à Emmanuel Macron leurs propositions. Mardi 20 juin, elles ont transmis à l'exécutif un document d'une dizaine de pages, illustrant comment "passer du discours à la pratique".

Elles contiennent "des mesures que la France devrait porter rapidement sur la scène internationale, européenne et nationale", a notamment expliqué lors d'un point de presse de plusieurs ONG la directrice du réseau action climat Morgane Créach, en prévenant que les ONG ne se satisferaient pas "des objectifs généraux déjà connus". Après l'annonce du retrait américain de l'accord de Paris, "il y a eu une volonté exprimée par le président de relever l'ambition de la France et d'être un leader sur la scène internationale, alors nous attendons des actes", explique Morgane Créach. Moins de centrales nucléaires

Parmi les sujets évoqués, réduction des énergies fossiles et nucléaire, développement des renouvelables, transports plus propres, logements moins énergivores, agriculture moins émettrice de gaz à effet de serre, mais aussi fiscalité, soutien aux pays en développement et ambition européenne. Dans le secteur énergétique, les ONG militent notamment pour la fin des permis d'exploitations des hydrocarbures sur tout le territoire français, notamment marin, une promesse faite par Emmanuel Macron pendant sa campagne.

Des précisions sur l'évolution du parc nucléaire sont également jugées indispensables, Emmanuel Macron ayant affirmé vouloir respecter la loi sur la transition énergétique, qui fixe l'objectif de 50% de cette énergie dans la production d'électricité autour de 2025. "Cela passe par moins de centrales", souligne Cyril Cormier de Greenpeace. Un "contrat de transition écologique" pourrait permettre de préparer la reconversion de salariés des centrales nucléaires comme de celles à charbon, considèrent les ONG.

Fin publicité dans s

Elles demandent encore un signal fiscal positif: l'évolution du taux de la composante carbone sur l'ensemble du quinquennat, avec un passage à 56 euros en 2020. Et elles exigent que les Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation prennent en compte les problématiques environnementales.

### **"L'objectif de 27% d'efficacité énergétique doit devenir 30%"**

Au niveau européen, un soutien à des objectifs plus ambitieux qu'une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de 27% de gains d'efficacité énergétique est espéré. "L'objectif de 27% d'efficacité énergétique doit devenir 30% et être contraignant", avance Benoît Hartmann, du réseau CLER, qui attend aussi "un calendrier et des financements précis" pour rénover les quelques 8 millions de logements extrêmement mal isolés.

La création de la taxe sur les transactions financières est aussi ardemment souhaitée, d'autant qu'Emmanuel Macron s'est dit décidé à faire aboutir dès juillet les discussions à ce sujet entamées depuis six ans. "Les discussions techniques sont terminées, si la France et l'Allemagne poussent dans ce sens, cette taxe peut voir le jour", estime Armelle Le Comte d'Oxfam. "Nous souhaiterions que la France organise un sommet pour décider de l'affectation des recettes de cette taxe", qui dépasseraient les 20 milliards d'euros par an, ajoute-t-elle.

latribune.fr

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)



A Suivre...  
La Presse en Revue